



GRENE

GRÉSIVAUDAN NORD ENVIRONNEMENT

www.grene38.fr

Mairie de la Terrasse , 38660 LA TERRASSE

Reconstruction du pont de la Buissière

Avis de GRENE

Le pont de la Buissière, indispensable pour la circulation automobile, ne l'est pas moins pour la circulation cycliste dans le cadre de la promotion actuelle des déplacements doux, et de la transition écologique et énergétique en général. Au moment où se structurent des réseaux de pistes cyclables des deux côtés de l'Isère, avec notamment la variante de la Via Rhôna (Véloroute V63), ce serait une erreur politique et à terme un gâchis de fonds publics que de manquer l'occasion d'une liaison transversale adaptée, alors qu'il n'en existe actuellement aucune entre Bernin et Chambéry.

La construction d'une voie cyclable correspond aux recommandations de l'autorité environnementale dans son avis, et aux prescriptions du SCOT qui invitent les collectivités à :

1 - Prévoir des accotements revêtus (ou bandes multifonctionnelles) permettant la circulation des vélos et des piétons ... (SCOT p. 352 § 4.5.2.)

2 - Favoriser un partage des espaces de voirie plus favorable aux modes alternatifs à la voiture en solo, pistes cyclables, (SCOT p.360 § 4.5.3.3.3.).

3 - Améliorer le fonctionnement du système de déplacement dans le respect des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations d'énergie (SCOT p. 797).

Nous demandons donc que l'équipement public majeur que constitue le futur pont de la Buissière soit muni de voies cyclables et piétonnes des deux côtés, comme cela a été récemment le cas pour le pont de St Quentin sur Isère.